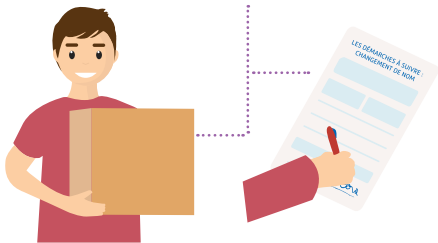


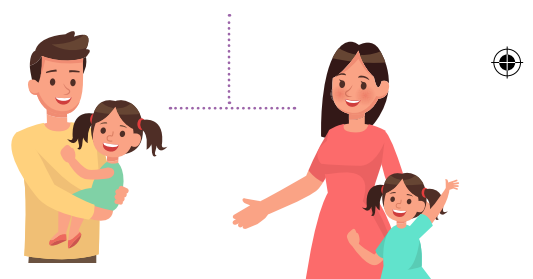
EN CAS DE SÉPARATION

Informez votre caisse d'assurance maladie
de votre changement de situation familiale

Vous changez
d'adresse, de banque, de nom ?



Vous avez
un ou plusieurs enfants ?



Vous avez des difficultés
pour payer votre mutuelle ?



Vous changez
de médecin traitant ?



EN PRATIQUE



Pour changer d'adresse, de nom, de banque

- allez dans votre compte ameli, rubrique « Mes démarches > Déclarer un changement de situation ».



Pour inscrire votre enfant sur votre carte Vitale

- l'autre parent doit réaliser la démarche sur son compte ameli, rubrique « Mes démarches »,



Pour savoir si vous pouvez avoir une aide pour votre mutuelle

- si vos ressources ont diminué, vous pouvez faire une simulation sur ameli.fr pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire,
- faites ensuite la demande sur votre compte ameli.



Pour changer de médecin traitant

- lors de votre consultation, votre médecin s'en chargera.



En cas de difficultés

- prenez rendez-vous dans votre caisse d'assurance Maladie pour vos démarches.



Pensez à :

- prévenir votre mutuelle de votre changement de situation,
- déclarer votre séparation sur caf.fr rubrique « Mon compte », et renseignez-vous sur les aides : pensions alimentaires, accès au logement, médiation familiale, etc.

Notes :



Et sur ameli.fr

Retrouvez toutes les informations

selon votre situation dans la rubrique « Droits et démarches ».